



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 6 juillet 2015*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le sixième jour du mois de juillet 2015.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Denise Roy  
Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Patrice Giguère

**Est absent :**

Monsieur le conseiller : Mario Boily

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal juin 2015
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Indicateurs de gestion 2015
- 2.4. Appel d'offre 2015-05 Pavage Hôtel-de-Ville et OTJ
- 2.5. Appel d'offre 2015-06 Diesel et mazout
- 2.6. Appel d'offre 2015-03 Climatisation salle communautaire
- 2.7. Clôture air climatisé
- 2.8. Réclamation David Gagnon - 8 juin 2015
- 2.9. Programme de travaux compensatoires de Québec (YMCA)
- 2.10. Vacances estivales 2015
- 2.11. Mutuelle de prévention SST - Raymond Chabot SST
- 2.12. Commandites (École de hockey TSV et festival récréatif 2015)

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Dossier Jean-Pierre Colgan - embranchement au réseau
- 3.2. Dossier Marcelle Rouillard
- 3.3. Tarification ordure Labbé et fils (#8833 58 2044)
- 3.4. Eau potable - Boréa Construction
- 3.5. Transmission données numériques mandataires
- 3.6. Compteur intelligents Hydro-Québec
- 3.7. Caméra caserne pompier

**4. Travaux publics**

- 4.1. Subvention routes municipales
- 4.2. Rang 1 Est : Suivi asphalte

- 4.3. Rang 1 Est : gravier sur la route
- 4.4. Réparation bâtiment garage
- 4.5. Travaux peinture pépinière

**5. Sécurité public et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention juin 2015

**6. Loisir et activités culturelles**

- 6.1. Lettre d'appui CCL - Subvention Horizon des aînés
- 6.2. Endossement CCL
- 6.3. Résolution d'appui à l'OTJ (Pacte rural)

**7. Affaires nouvelles**

- 7.1. Tour de Beauce

**8. Période de questions**

**9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. TECQ 2009-2013

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 1-07-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout du point 7.1. Tour de Beauce.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal juin 2015**

**Résolution 2-07-2015**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès verbal de juin 2015 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 3-07-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 6 juillet au montant de 382 792,06\$.

Adoptée

### **2.3 Indicateurs de gestion 2015**

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne prennent acte du dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mme Dominique Giguère, du rapport préparé par celle-ci, sur les indicateurs de gestion pour l'année 2014.

### **2.4 Appel d'offre 2015-05 Pavage Hôtel-de-Ville et OTJ**

#### **Résolution 4-07-2015**

ATTENDU QU'un appel d'offre pour le pavage de la rue Hôtel-de-Ville et d'une partie de la cours de l'OTJ a été envoyé à Pavage de Beauce et Pavage Colgan;

ATTENDU QUE Pavage Colgan n'a pas envoyé sa formule de soumission;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accorder à Pavages de Beauce au montant de 32 000\$ pour la rue de l'Hôtel-de-Ville;

QUE la partie de la cours à paver de l'OTJ se résume à la section de la compétition d'hommes forts, soit 30 pieds par 100 pieds.

Adoptée

### **2.5 Appel d'offre 2015-06 Diesel et mazout**

#### **Résolution 5-07-2015**

ATTENDU QU'un appel d'offre a été demandé pour le prix au litre du transport d'approvisionnement de diesel clair et d'huile à chauffage basé sur l'OBJ;

ATTENDU QUE cet appel d'offre est pour une période d'un an, soit du 15 août 2015 au 14 août 2016;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

<b>Fournisseur</b>	<b>Diesel \$/Litre</b>	<b>Huile \$/Litre</b>
Philippe Gosselin	-0.0026	-0.0019
Coop Fédéré	0.0025	0.0025
Paquet et fils	0.0115	0.0115

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Philippe Gosselin au montant de -0.0026 pour le diesel et de -0.0019 pour l'huile à chauffage.

Adoptée

### **2.6 Appel d'offre 2015-03 Climatisation salle communautaire**

#### **Résolution 6-07-2015**

ATTENDU QU'un appel d'offre pour la climatisation de la salle communautaire a été envoyé à Ventilation C Fortier et Icetec;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

<b>Nom</b>	<b>Prix</b>
Ventilation C Fortier	44 480 \$
Icetec	44 795 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le contrat soit accorder à Ventilation C Fortier au montant de 44 480\$.

Adoptée

#### **2.7 Clôture air climatisé**

La directrice générale informe le conseil de la possibilité de clôturer le thermopompe de l'air climatisé de la salle communautaire se retrouvant à l'extérieur. Une soumission a été demandée à Les clôtures JPN inc et les coûts représente approximativement 2759.40\$. Pour l'instant, aucune clôture ne sera installée et cette possibilité sera étudié si le besoin est ressenti.

#### **2.8 Réclamation David Gagnon - 8 juin 2015**

##### **Résolution 7-07-2015**

ATTENDU QU'une réclamation est soumise à la Municipalité par M. David Gagnon pour le bris de sa voiture le 8 juin dernier dans le rang 8 Ouest;

ATTENDU QUE des travaux étaient en cours dans ce rang et que la signalisation à ce moment était inadéquate;

ATTENDU QUE la réclamation de M. Gagnon s'élève à 793.31\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité rembourse à M. Gagnon les frais de réparation de sa voiture au montant de 793.31\$ taxes incluses.

Adoptée

#### **2.9 Programme de travaux compensatoires de Québec (YMCA)**

##### **Résolution 8-07-2015**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en

travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QU'il est offert à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Saint-Odilon-de-Cranbourne peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec;

QUE Mme Dominique Giguère, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

Adoptée

## **2.10 Vacances estivales 2015**

### **Résolution 9-07-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les services municipaux soient fermés pour la période des vacances estivales du 27 au 31 juillet inclusivement.

Adoptée

## **2.11 Mutuelle de prévention SST - Raymond Chabot SST**

### **Résolution 10-07-2015**

ATTENDU QUE Raymond Chabot SST inc offre à la Municipalité la possibilité d'adhérer à sa mutuelle de prévention SST;

ATTENDU QU'une mutuelle SST apporte des avantages considérables pour la Municipalité concernant les dossiers de santé et sécurité au travail, dont la baisse du taux de cotisation à la CSST;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon accepte l'offre de Raymond Chabot SST;

QUE Mme Dominique Giguère, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'adhésion avec Raymond Chabot SST;

QUE, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclare satisfaits, l'entente projeté avec la Commission de la santé et de la sécurité au travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des

taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée;

QUE Raymond Chabot SST inc soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la compagnie.

Adoptée

### **2.12 Commandites (École de hockey TSV et festival récréatif 2015)**

#### **Résolution 11-07-2015**

ATTENDU QUE l'École de hockey TSV est une association à but non lucratif et non subventionnée qui entraîne des jeunes du 8 juin au 13 juillet à l'aréna de Beauceville sur les techniques et tactiques au hockey;

ATTENDU QUE l'OTJ de Saint-Odilon organise son 25<sup>e</sup> festival du 17 au 19 juillet prochain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande de l'École de hockey TSV considérant qu'aucun jeune de la Municipalité n'est inscrit;

D'accorder 2000\$ à l'OTJ comme les années antérieures pour la tenue de leur festival.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Dossier Jean-Pierre Colgan - Embranchement aux réseaux**

##### **Résolution 12-07-2015**

ATTENDU QUE M. Jean-Pierre Colgan demande à la Municipalité de brancher sa résidence aux services d'eaux et d'égoûts;

ATTENDU QUE la Municipalité désire répondre à la demande de M. Colgan;

ATTENDU QU'une collaboration financière a été demandé à chaque nouveau branchement au réseau dans les dossier antérieurs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité branche la propriété de M. Colgan au réseau et lui demande une collaboration financière de 8000\$.

Adoptée

#### **3.2 Dossier Marcelle Rouillard**

Une demande est faite par Mme Marcelle Rouillard, propriétaire du 285 rue Langevin. Cette demande concerne l'évacuation de son drain pluvial. Après

validation, cette responsabilité revient à Mme Rouillard et non à la Municipalité d'assurer le bon fonctionnement du drain sur sa propriété.

### **3.3 Tarification ordures Labbé et fils (#8833 58 2044)**

#### **Résolution 13-07-2015**

ATTENDU QUE la ferme Labbé et Labbé inc paye deux tarifications d'ordures sur leur compte de taxes du matricule 8833 58 2044;

ATTENDU QU'il y avait par le passé deux fermes sur ce matricule et qu'aujourd'hui il y en a seulement qu'une;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité annule la double tarification des ordures pour le matricule 8833 58 2044 à compter de 2016.

Adoptée

### **3.4 Eau potable - Boréa Construction**

#### **Résolution 14-07-2015**

ATTENDU QUE Borea Contruction demande à la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de lui fournir de l'eau d'une borne fontaine à 1.70\$/mètre cube;

ATTENDU QUE la Municipalité peut mettre fin au contrat à sa convenance;

ATTENDU QU'un maximum journalier de 6 camions de 15 mètres cubes est prévu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité accepte l'offre de Borea Construction;

QUE Mme Dominique Giguère, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, le contrat avec Borea Construction.

Adoptée

### **3.5 Transmission données numériques mandataires**

#### **Résolution 15-07-2015**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a la garde de données numérique de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, par exemple cadastre, matrice graphique, zonage municipal, rôle d'évaluation ou autres;

ATTENDU QUE certains fournisseurs de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demandent ces données munériques afin d'accomplir adéquatement et efficacement leur mandat;

ATTENDU QUE ces données numériques serviront exclusivement à réaliser des mandats municipaux. Le mandataire ne devra utiliser à aucune autre fin. À cet effet, la MRC Robert-Cliche obtiendra par écrit cette restriction sur

l'utilisation des données numériques au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la MRC Robert-Cliche à remettre, au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, les données numériques aux mandataires de la Municipalité.

Adoptée

### **3.6 Compteur intelligents Hydro-Québec**

#### **Résolution 16-07-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité ne donne pas suite à la demande de certains citoyens concernant la possibilité d'adresser une demande au gouvernement relativement aux compteurs nouvelle génération d'Hydro-Québec.

Adoptée

### **3.7 Caméra caserne pompier**

Une soumission a été reçu de Gestion Informatique Vachon pour le remplacement de l'enregistreur des caméras de la caserne. Pour l'instant, aucune action ne sera entreprise.

## **4. Travaux publics**

### **4.1 Subvention routes municipales**

La directrice générale, Mme Dominique Giguère, informe le conseil de la tenue d'une séance d'information à la MRC Robert-Cliche avec la firme CIMA+ concernant les nouvelles subventions du MTQ se rapportant au PIIRL. Elle aura lieu au début août et le coût sera divisé entre les municipalités de la MRC.

### **4.2 Rang 1 Est : Suivi asphalte**

#### **Résolution 17-07-2015**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne accepte les travaux de pavage tels que faits par la compagnie Pavages Abénaquis Ltée au niveau du rang 1 Est.

Adoptée

### **4.3 Rang 1 Est : gravier sur la route**

#### **Résolution 18-07-2015**

ATTENDU QUE des travaux de pavages ont été réalisé le 26 mai dernier au niveau du rang 1 Est;

ATTENDU QUE la compagnie Boréa Construction s'est approvisionné en tuffes au rang 1 Est et que le transport a occasionné des résidus de pierres et de sables sur la chaussée du rang 1 Est;

ATTENDU QUE la Municipalité a dû nettoyer ces résidus pour assurer la sécurité des usagers;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité facture les frais de nettoyage de la chaussée à la compagnie Boréa Construction.

Adoptée

#### **4.4 Réparation bâtiment garage**

##### **Résolution 19-07-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De faire excécuter les travaux sur le bâtiment abritant le sable par Construction et excavation Vincent Poulin.

Adoptée

#### **4.5 Travaux peinture pépîne**

##### **Résolution 20-07-2015**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De faire réparer et peindre la pépîne par le Garage Léonce Brousseau au montant de 3671.15\$ taxes incluses.

Adoptée

### **5. Sécurité public et incendie**

#### **5.1 Rapport d'intervention juin 2015**

##### **Résolution 21-07-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **6. Loisir et activités culturelles**

#### **6.1 Lettre d'appui CCL - Subvention Horizon des aînés**

##### **Résolution 22-07-2015**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer le Centre Curé Laroche dans sa démarche pour la subvention Horizon des aînés en lui remettant une lettre d'appui.

Adoptée

## **6.2 Endossement CCL**

### **Résolution 23-07-2015**

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Laroche désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 85 000\$, remboursable sur 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette institution exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne se porte caution en faveur du Centre Curé Laroche d'un montant de 85 000\$ pour 10 ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;

QUE la Municipalité demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se rendre caution de cette obligation.

Adoptée

## **6.3 Résolution d'appui à l'OTJ (Pacte rural)**

### **Résolution 24-07-2015**

ATTENDU QUE l'OTJ de Saint-Odilon, coopérative de solidarité désire déposer un projet au Pacte rural pour la construction d'un gazébo et d'un jeu de shuffle board;

ATTENDU QUE l'OTJ de Saint-Odilon désire déposer un projet pour la construction d'un gazébo et d'un jeu de shuffleboard (palet) en lien avec la politique MADA;

ATTENDU QUE ce projet répond aux besoins décompté par la politique MADA de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne appuie l'OTJ de Saint-Odilon, coopérative de solidarité dans sa demande d'aide financière au Pacte rural;

QUE la Municipalité contribue en donnant une aide technique, matérielle et main d'œuvre pour un montant de 8 800\$ et collabore monétairement au projet pour un montant de 10 532\$ pour un montant total de 19 332\$.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

### **7.1 Tour de Beauce**

Des commentaires sont faits concernant le Tour de Beauce. En fait, un commerçant déplore que la rue Langevin doit être bloquée plusieurs fois dans la même journée, ce qui nuit à l'achalandage de son commerce.

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 TECQ 2009-2013**

La directrice générale informe le conseil que la reddition de compte de la TECQ 2009-2013 a été accepté par le MAMOT et que la balance de la subvention à recevoir a été déposé en juin dernier.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 25-07-2015**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h35.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*André Labbé,*  
Maire.

---

*Dominique Giguère,*  
Directrice générale.